COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE
(Haute-Savoie)

ARRETE 2026-57
PORTANT SUR REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION ET AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire d'Allonzier la Caille,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
VU le Code de la Route ;
VU le Code de Voirie Routière ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;
VU la demande formulée par l'entreprise **SERPOLLET Savoie Mont Blanc** 606 Rue Denis Papin 73291 La Motte Servolex
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures de police pour réglementer la circulation et maintenir la sécurité durant les travaux de réalisation des enrobés définitifs.

ARRÊTE

ARTICLE 1 – Le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier.

ARTICLE 2 – Afin d'assurer la sécurité durant les travaux sus-désignés, un empiétement sur la chaussée (largeur de de voie maintenue : 3m) au niveau du 474, route de la Caille, sera réalisé à compter du 9 novembre 2026 pour une durée de 20 jours.

ARTICLE 2 - Les signalisations et pré-signalisations de police adaptées seront positionnées de part et d'autre du chantier par l'entreprise **SERPOLLET Savoie Mont Blanc.**

ARTICLE 3 - Les accès aux propriétés bâties riveraines seront maintenus et sécurisés pendant la durée des travaux par l'entreprise **SERPOLLET Savoie Mont Blanc.**

ARTICLE 4 - L'entreprise **SERPOLLET Savoie Mont Blanc** sera chargée :
- de contacter le garde champêtre (06-74-07-18-09) avant le début des travaux,
- de veiller au maintien des balisages et signalisations pendant la durée des travaux,
- de prévenir les riverains concernés par ces dispositions.

Elle sera responsable des accidents pouvant survenir du défaut ou de l'insuffisance des prescriptions édictées au présent arrêté.

ARTICLE 5 - A la fin du chantier, le domaine public sera rendu en parfait état de propreté et les parties de chaussées endommagées seront remises en état.

ARTICLE 6 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois.

ARTICLE 7 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cruseilles,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cruseilles,
- Monsieur le Garde-Champêtre,
- L'entreprise **SERPOLLET Savoie Mont Blanc** 606 Rue Denis Papin 73291 La Motte Servolex

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Allonzier la Caille,
Le 15 octobre 2026

Pour le Maire et par délégation
Le 2ième Adjoint au Maire en charge de la voirie
Michel CHARVEYS

CM

Mise en ligne le : 15/10/2026 15:03 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie d'Allonzier la Caille
https://www.allonzierlacaille.fr/documents_administratifs/82849

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : PERRIN Prénom : Lorie
Dénomination : SERPOLLET SAVOIE MONT BLANC Représenté par :
Adresse Numéro : 606 Extension : Nom de la voie : rue Denis Papin
Code postal 7 3 2 9 1 Localité : LA MOTTE SERVOLEX Pays : France
Téléphone 0 6 2 3 9 9 2 3 8 5 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : lorie.perrin@serpollet.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☑
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : 474 Extension : Nom de la voie : Chemin du carquet
Code postal 7 4 3 5 0 Localité : ALLONZIER LA CAILLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☑ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Réalisation des enrobés définitifs, un jour sur la période
N° de chantier délivré par la Collectivité [0] :
Date prévue de début des travaux : 0 9 1 1 2 0 2 6 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 2 0 Date de début de réglementation 0 9 1 1 2 0 2 6
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☑ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☑ largeur de voie maintenue 3
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

[0] N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Mise en ligne le : 15/10/2026 15:03 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie d'Allonzier la Caille
https://www.allonzierlacaille.fr/documents_administratifs/82849

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☑	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☑	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ⌊_⌋⌊_⌋ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☑ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

.....

Code postal ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋ Localité : Pays :

Téléphone ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ ⌊_⌋⌊_⌋ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ⌊_⌋⌊_⌋⌊_⌋

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : LA MOTTE SERVOLEX Le : 14 10 2026

Nom : CAILLE Prénom : David Qualité :

Signature certifiée Sogelink

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Mise en ligne le : 15/10/2026 15:03 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie d'Allonzier la Caille
https://www.allonzierlacaille.fr/documents_administratifs/82849



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>6.12205099,46.00158282 6.12198126,46.00166759 6.12167012,46.00158282 6.12172913,46.00148687 6.12205099,46.00158282</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>

Polygone 1
(46.001583 6.122051);(46.001668 6.121981);(46.001583 6.121670);(46.001487 6.121729);(46.001583 6.122051);

sogelink Les portes du Rhône - 131 chemin du Bac à Traille - 69647 Caluire Cedex - www.sogelink.fr

Sogelink So easy

Le 14/10/2026

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- GRDF_APS_474 RTE DE LA CAILLE_CH.DE CARQUET_ALLONZIER LA CAILLE.pdf : https://dl.sogelink.fr/?WYEVlksp
- Document original signé : https://dl.sogelink.fr/?KSlOySZY

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

Mise en ligne le : 15/10/2026 15:03 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie d'Allonzier la Caille
https://www.allonzierlacaille.fr/documents_administratifs/82849